Programme pluriannuel de recherche 2016-2020

Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle

Outils conceptuels et techniques pour l'adaptation, la transformation, la restauration et la valorisation des architectures récentes

Appel à projet de recherche 2019-2020

4e session
Volet 2 EXPERIMENTATION
LACTH
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

Modèles Innovation et label ACR Note d'étape du 15 février 2021

Richard Klein Caroline Bauer





Les objectifs de l'expérimentation Modèles Innovation et label ACR

Les critères du label ACR appliqués aux *Modèles Innovation* permettent d'imaginer comment le logement collectif issu d'une politique publique nationale peut être traité dans le cadre d'une campagne de labellisation. La connaissance détaillée des opérations dans leurs réalités matérielles et leur contexte culturel permet de saisir l'évolution de ce patrimoine, et d'ancrer leur avenir dans un contexte d'interventions raisonnées. Il s'agit ainsi d'inscrire les valeurs patrimoniales des *Modèles Innovations*, et plus généralement celles du patrimoine du XX^e siècle, en lien étroit avec les logiques de rénovation énergétique, pour favoriser la transition vers une ville durable du XXI^e siècle. Les objectifs de l'expérimentation sont de tester en situation réelle avec deux partenaires, la DRAC des Hauts-de-France et le CAUE du Nord, les résultats de la recherche de plusieurs points de vue :

- I) Expérimenter la diffusion des hypothèses, méthodes et résultats dans les différents territoires des Hauts-de-France auprès des publics concernés (scientifiques, architectes, bailleurs, élus, habitants ...) à partir de la base S-PASS Territoires (s-pass.org) une plate forme collaborative et participative portée par le réseau des CAUE.
- 2) Expérimenter à partir de l'inventaire réalisé dans le cadre de la phase précédente de la recherche et complété grâce cette 4^e session, les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label ACR, des opérations issues des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France.

Note d'étape au 15 février 2021

I) Expérimenter la diffusion des hypothèses, méthodes et résultats dans les différents territoires des Hauts-de-France à partir de la base S-PASS Territoires (s-pass.org)

Pour rappel, l'utilisation de la de la base S-PASS Territoires portée par le réseau des CAUE permet d'envisager que ce travail de recherches et de valorisation des opérations Modèle Innovation soit répliqué dans d'autres territoires en France. Une première structure de base a été mise en place sur un site dédié et accueilli sur la plateforme S-PASS: www.modelesinnovation.fr

Plusieurs réunions de travail à distance, ainsi qu'une rencontre sur place au CAUE du Nord le vendredi 9 octobre 2020, nous ont permis de poursuivre le basculement des données de l'étude et de l'inventaire des 85 opérations sur la plateforme S-PASS, en coordination avec Mr Vincent Bassez.

Après une première phase qui a consisté à la rédaction de 5 notices présentant un modèle et une opération par département, nous avons rédigé l'ensemble des notices des quinze modèles, qui sont en cours d'intégration dans la plateforme.

Par ailleurs, chacune des 85 opérations sera, à terme, présentée selon les informations disponibles mais sous ce format : nom de l'opération, modèle dont elle est issue, adresse et géolocalisation, propriétaire (bailleur social et/ou copropriété), années de construction, architecte d'opération.

Des mots-clés et un texte introductif permettront d'identifier plus facilement les opérations à partir d'une recherche sur un moteur de recherches. Plusieurs

extraits du rapport de recherches seront consultables sur cette plateforme : l'article de synthèse de Richard Klein (Rapport Lacth, p. 6-21) ; l'article de synthèse de Caroline Bauer (Rapport Lacth, p. 22-34) ; l'inventaire (annexe 1.1).

L'onglet « A propos », présentant le contexte de cette valorisation a été revu et augmenté, il se présente sous cette forme :

« Ce site expose l'inventaire des opérations de logements *Modèles Innovation* édifiées dans les Hauts-de-France.

Les trois campagnes d'agrément *Modèles Innovation*, organisées en 1973, 1974 et 1975, avaient pour ambition de renouveler la construction française de logements collectifs et de l'ouvrir à l'innovation, à partir d'une production en série. Elles ont été initiées dans le cadre du Plan Construction, « programme interministériel de stimulation de la recherche et de l'expérimentation dans la construction et précisément dans l'habitat », lancé en 1971.

Les 85 opérations issues de 15 modèles constituant cet inventaire confirment la place prépondérante de la région des Hauts-de-France et particulièrement des départements du Nord et du Pas-de-Calais dans l'adoption de ces *Modèles Innovation*.

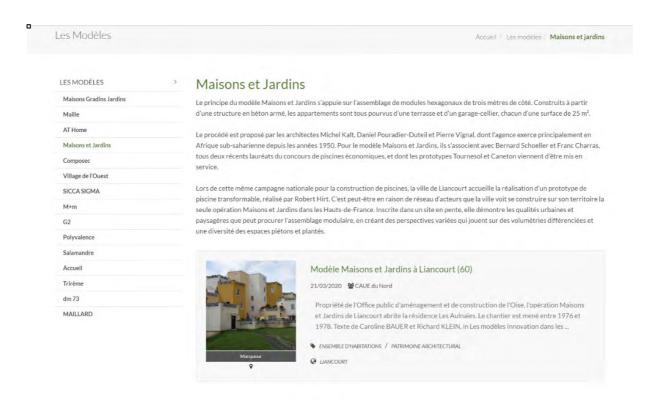
L'inventaire a été réalisé à partir d'une liste issue des archives de la Direction de la Construction croisée avec un repérage visuel, puis avec les sources archivistiques départementales et régionales, suivi des visites de chaque site sur le terrain. Il est issu de la recherche « Repenser l'innovation. Connaître et gérer le legs du logement social expérimental et innovant de la décennie 1968-1978 » réalisée par le Laboratoire Architecture, Conception, Territoire, Histoire, matérialité (LACTH) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (en collaboration avec l'INAMA de l'ENSA Marseille), et en particulier pour cet inventaire par Richard Klein et Caroline Bauer, avec la

participation de Mickaël Vallée. Cette recherche a été menée dans le cadre du programme pluriannuel de recherche 2016-2020 intitulé « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » [lien vers le pdf de l'appel]. »



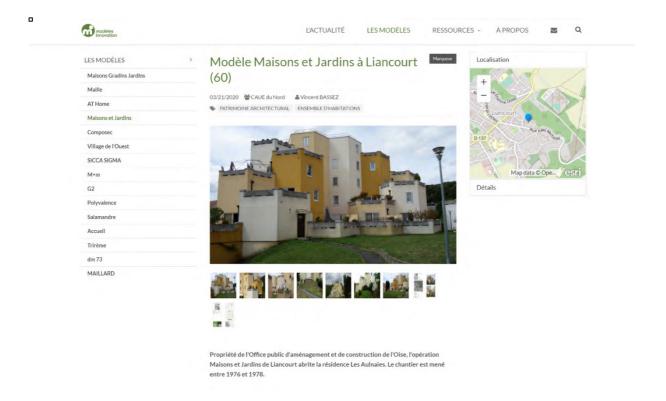
Les Modèles Innovation dans les Hauts-de-France 1968-1978

Page d'accueil du site <u>www.modelesinnovation.fr</u>



Exemple de page d'un modèle : le modèle Maisons et Jardins.

Site www.modelesinnovation.fr



Exemple de page d'une opération : l'opération à Liancourt sur le modèle

Maisons et Jardins. Site www.modelesinnovation.fr

2) Expérimenter à partir de l'inventaire les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label ACR des opérations issues des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC.

Pour rappel, la phase précédente de travail a permis d'opérer une sélection de 22 opérations (sur les 85 opérations réalisées) pour une présentation à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en vue de l'obtention d'un label Architecture Contemporaine Remarquable :

At Home : pas d'opération.

Composec : Villeneuve d'Ascq

DM 73 : Calais (Beaumarais)

G2: Amiens Quartier sud-est

M+m: pas d'opération

Maillard SAE : Dunkerque

Maille: Arques

Maison Gradin Jardin: Amiens (copropriété), Beauvais (en partie

seulement), Compiègne, Liévin, Vermelles, Villeneuve

d'Ascq (Pyramides)

Maisons et Jardins : Liancourt

Polyvalence: Beuvry, Jeumont

Salamandre : Haubourdin, Villeneuve d'Ascq (partie copropriété)
Sicca-Sigma : Bruay-La-Buissière, Hersin-Coupigny, Méricourt

Structure Accueil : Pas d'opération Trirème : Longuenesse

Village de l'Ouest : Laon, Villeneuve d'Ascq

Sur l'ensemble des 85 opérations, l'opération Maille à Arques se démarque plus particulièrement et nous semble pouvoir prétendre à une protection au titre des Monuments Historiques.

Dans le cadre de l'expérimentation, nous avons missionné et dirigé une campagne photographique des opérations sélectionnées afin de pouvoir fournir des images contemporaines de ces architectures. Il s'agit de compléter les documents historiques mais également de constituer un outil de sensibilisation. Ces photographies sont d'ores et déjà utilisées par la plate forme S-Pass et ont été transmises aux services de la DRAC Hauts-de-France, elles seront donc utiles au moment de la présentation en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. Elle seront également disponibles afin d'être utilisées comme la matière d'une exposition itinérante présentant le corpus proposé à la labellisation et pourront être versées dans des bases iconographiques nationales du Ministère de la Culture.



Sélection des 22 opérations pour une présentation à la la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Photos Vincent Lecigne, 2020.

La proposition s'est basée sur les 6 critères du label Architecture Contemporaine Remarquable, mais aussi en fonction de l'intégrité des opérations, de la représentativité géographique des 5 départements et de la représentativité des modèles mis en œuvre dans la région.

Le réunion prévue le l'er juillet 2020 à la DRAC (site Amiens) s'est finalement tenue en visioconférence, et a réuni Christian Douale, Perrine Fuchs, Anaïs Dorey, ainsi que Richard Klein et Caroline Bauer. Elle a permis de présenter la sélection des opérations et l'argumentaire de leur valeur patrimoniale.

Cette sélection, qui doit être présentée dans son ensemble et non en opérations séparées, devait initialement être soumise à l'avis de la dernière CRPA de l'année 2020. La Direction Régionale des Affaires Culturelle nous a informés de l'impossibilité de la présentation par une lettre datée du 9 décembre 2020 que nous joignons au rapport. La crise sanitaire ayant bouleversé le fonctionnement de la CRPA, son calendrier de travail ainsi que la

tenue des commissions.

La DRAC a commencé les démarches de contacts avec les propriétaires, bailleurs ou copropriétés des opérations sélectionnées et a reçu à ce jours 3 réponses. Non seulement l'avis des propriétaires est requis afin de préparer les passages en CRPA, mais la méconnaissance du nouveau label ACR rend ce travail indispensable afin de sensibiliser les propriétaires à la procédure et aux effets du label.

L'expérimentation a été présentée par Richard Klein lors de la réunion du comité de pilotage du label ACR dans les Hauts-de-France le 9 février 2021. Le personnel en charge du dossier a manifesté de nouveau tout l'intérêt que représentait cette expérimentation. Mr Franck Senant, Conservateur des Monuments Historiques, Mesdames Mathilde Méreau, CRMH adjointe et Perrine Fuchs chargée de la protection Monuments Historiques qui sont en charge du dossier ont ensuite participé à une réunion avec Richard Klein afin de déterminer le nouveau calendrier de l'opération. Dans les prochaines semaines il est prévu une nouvelle réunion ayant pour ordre du jour une vérification documentaire et la relance auprès des bailleurs et des copropriétés. Il a été convenu que nous devrions élaborer un document d'information préparant les membres de la CRPA à la campagne de labellisation. Ce document serait diffusé lors d'une CRPA au mois de juin 2021. La date de la CRPA devant émettre les avis sur la labellisation des opérations *Modèles Innovation* doit se tenir le 23 septembre 2021.

2) Instruments de valorisation supplémentaires.

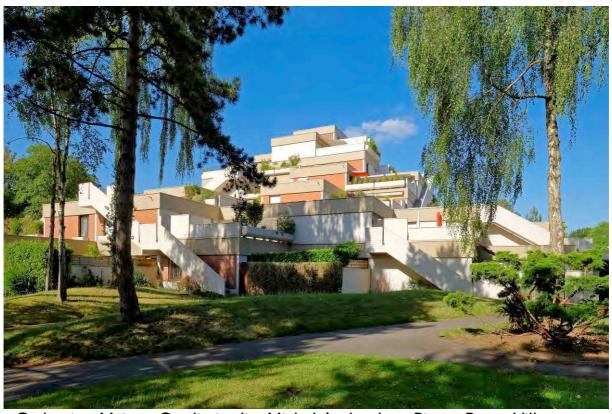
Comme nous le soulignions dans notre précédent rapport, que cela soit au titre de la diffusion de l'information avec le CAUE ou au titre de la campagne de labellisation menée avec la DRAC, il est ressorti des discussions avec les partenaires l'intérêt de la réalisation d'instruments de sensibilisation et de valorisation de ces architectures prévues dans le cadre de l'expérimentation.

- une campagne photographique des opérations sélectionnées au titre de la campagne de labellisation
- une exposition à vocation didactique de l'ensemble de l'opération destinée à l'itinérance

Une campagne photographique des 22 opérations issues de la sélection pour la présentation à la CRPA en vue de l'obtention d'un label Architecture Contemporaine Remarquable a été réalisée par Vincent Lecigne. Réalisée entre les mois de juillet et octobre 2020, cette campagne est constituée d'une quinzaine de photographies extérieures par opération, à partir de laquelle nous avons affiné la sélection en fonction des valeurs patrimoniales de ces ensembles.



Opération Maille à Arques, Georges Loiseau et Jean Tribel architectes d'opération, 1977-1980. Photo Vincent Lecigne, 2020.



Opération Maison Gradin jardin, Michel Andrault et Pierre Parat, Villeneuve-d'Ascq, 1974-1978. Photo Vincent Lecigne, 2020.

L'exposition est actuellement en cours de conception, avec la collaboration de

Camille Delie, architecte DE et doctorante au LACTH / ENSAP Lille. Cette exposition sera réalisée dans l'objectif de permettre l'itinérance.

Elle prendra la forme de 15 panneaux de format A0 :

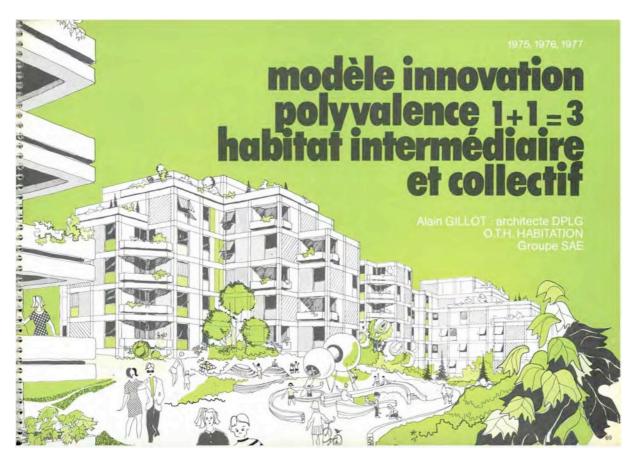
- 2 planches introductives
- I planche présentant chacun des 12 Modèles innovation et les opérations retenues pour une labellisation ACR (une double planche pour le modèle Maison Gradin Jardin qui comporte ses six opérations).

Chaque planche sera composée de deux parties : une partie sur le modèle ; une autre partie sur les opérations qui en sont issues.

Chaque planche comprendra ainsi:

- le nom du modèle et de ses concepteurs
- des extraits de la plaquette d'époque présentant le modèle.
- le texte de présentation du modèle innovation
- des photographies contemporaines des opérations (photographies de Vincent Lecigne)
- Un court texte rédigé de présentation de chaque opération.

Nous joignons à ce rapport le prototype d'une planche « standard » de l'exposition qui est une version de travail destinée à être améliorée.

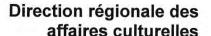


Plaquette d'époque de présentation du modèle Polyvalence.

En complément de ce volet 2, « Expérimentations de la recherche », et plus généralement des actions pédagogiques et scientifiques menées depuis 2017 à l'ENSAPL dans le cadre du programme interministériel de recherche et d'expérimentation en architecture, « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle »., le numéro 20 des *Cahiers Thématiques* (publication du LACTH de l'ENSAP Lille) paraîtra à la fin de l'année 2021 sous la direction de Caroline Bauer et de Richard Klein. Il a pour thématique « Architectures en série et patrimoine » et permettra d'interroger la manière dont, de l'objet unique à la production en série, on détermine aujourd'hui les architectures à considérer comme représentatives de notre société.

3) Documents annexes

- Lettre de M^{me} Frédérique Boura, Directrice régionale adjointe, DRAC Hauts-de-France, (le 09 décembre 2021)
- Prototype d'une planche A0 « standard » de la future exposition itinérante consacrée aux *Modèles Innovation*
- Appel à contribution des Cahiers Thématiques n°20





Lille, le 9/12/2020

Monsieur,

En janvier dernier, la DRAC vous a confirmé son soutien à la session 4 « Expérimentation » du programme "Architecture du XXème siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIème siècle à laquelle participe votre laboratoire. Notre partenariat, portant sur la mise en place d'une action de labellisation « architecture contemporaine remarquable » autour du leg du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1970 qui devait être présentée avant la fin de l'année devant la Commission régionale du patrimoine et des sites.

Votre laboratoire a pu mener à bien sa mission d'étude et de préparation des dossiers et des argumentaires pour la présentation d'un corpus, ainsi que la mise en œuvre d'une campagne photographique documentaire et je vous en remercie.

Malheureusement, la crise sanitaire a considérablement bouleversé le fonctionnement de la CRPA et le calendrier de travail des équipes de la DRAC en charge de la protection du patrimoine.

Ainsi, il n'a pas été possible de mener à bien dans les temps l'indispensable travail de sollicitation des avis des propriétaires des ensembles étudiés, ni de faire le travail de pédagogie nécessaire pour convaincre les bailleurs de l'intérêt que peut revêtir une telle reconnaissance pour les ensembles dont ils ont la charge et la responsabilité de l'entretien et de la mise aux normes.

Par ailleurs, le calendrier des commissions, qui ne peuvent se tenir qu'en visioconférence, a été considérablement retardé et n'ont pu être présentés cette année que les dossiers urgents en lien avec des perspectives de travaux à très court terme.

Aussi suis-je au regret de devoir repousser l'examen du corpus que vous avez préparé au premier semestre de 2021, dès que les avis favorables, nécessaires à la procédure de labellisation, auront pu être recueillis.

Bien consciente du désagrément que représente ce report pour votre laboratoire et votre équipe qui a mené son travail à terme dans les délais prévus, je vous assure de la diligence de la conservation des monuments historiques pour le recueil des avis, et pour le travail de pédagogie pour lequel votre expertise et votre connaissance des enjeux constitueront un accompagnement précieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

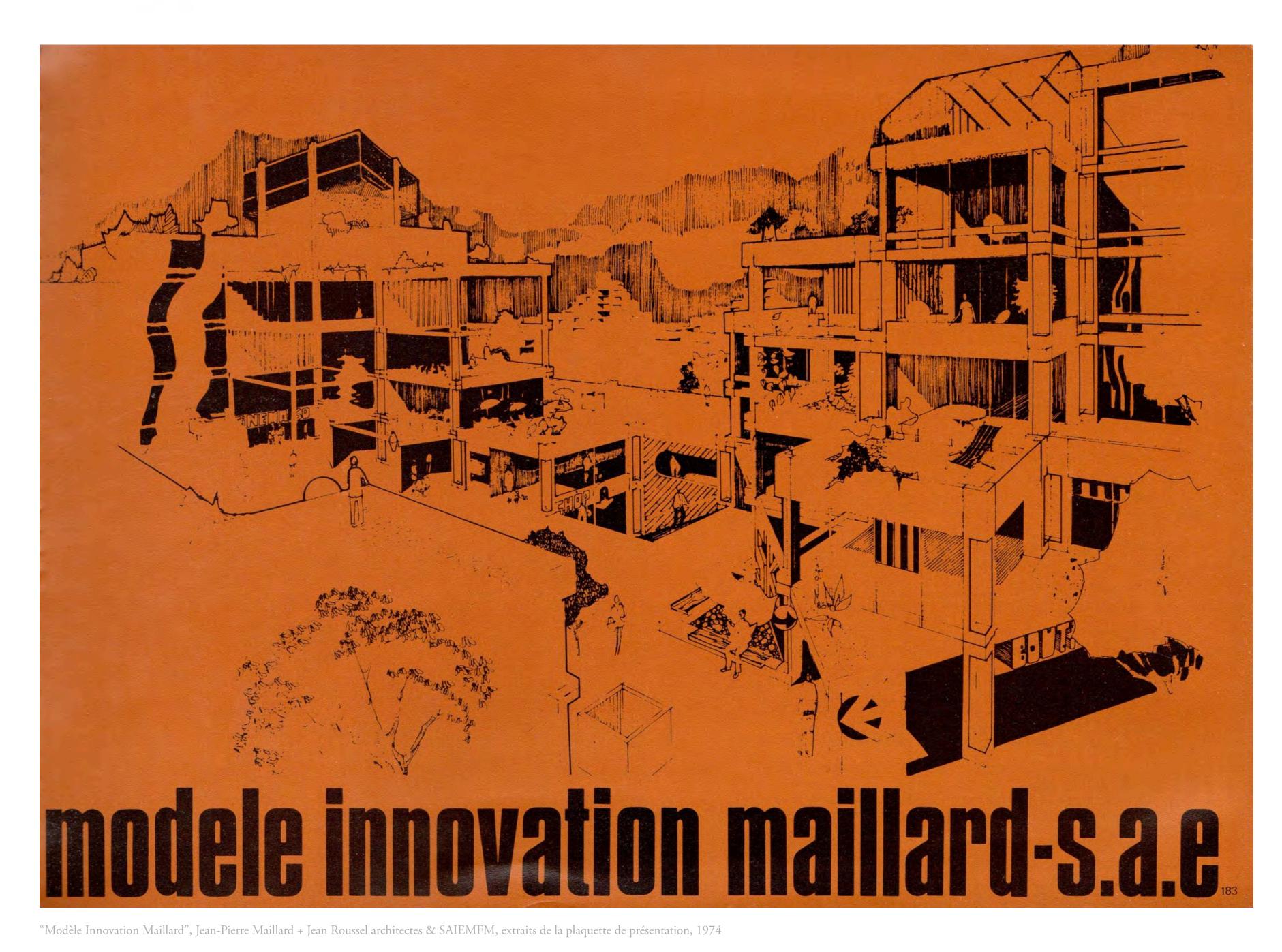
Frédérique BOURA

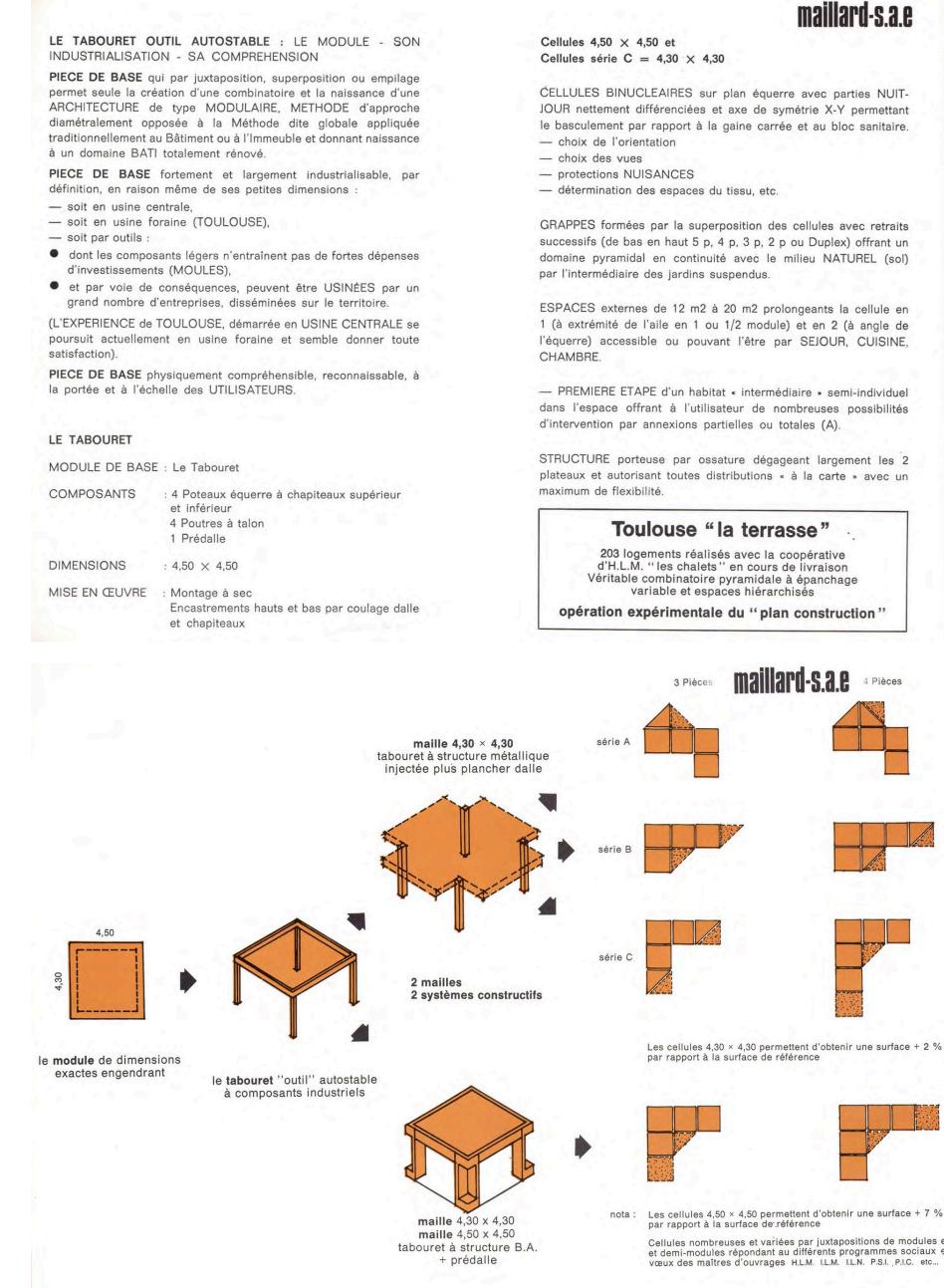
Directrice régionale adjointe

Richard Klein LACTH ENSAPL 2, rue Verte 59640 Villeneuve d'Ascq

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58 site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00 Suivez-nous sur : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France





Le modèle Maillard repose sur le principe d'un tabouret structurel composé de quatre poteaux, quatre poutres et une prédalle produisant des immeubles polycubiques, reconnaissables au traitement de l'angle rentrant de leur structure verticale.

Il a été mis au point par l'architecte Henri-Pierre Maillard et l'entreprise SAE, mais s'inscrit dans les recherches constructives plus larges menées en collaboration avec Paul Ducamp. Le modèle a en effet fait l'objet d'un antécédent sous la forme d'une opération expérimentale (REX) à Toulouse, généralisée ensuite dans le cadre des campagnes Modèle Innovation. Alors qu'il est le Modèle innovation le plus répandu en France, avec la construction de près de 10 000 logements, la région des Hauts-de-France ne dénombre qu'une seule opération à Dunkerque. Ici, seuls les poteaux et poutres sont préfabriqués alors que la dalle est coulée en place.

Résidence Fénélon - Quartier de Malo-les-bains, 59140 Dunkerque

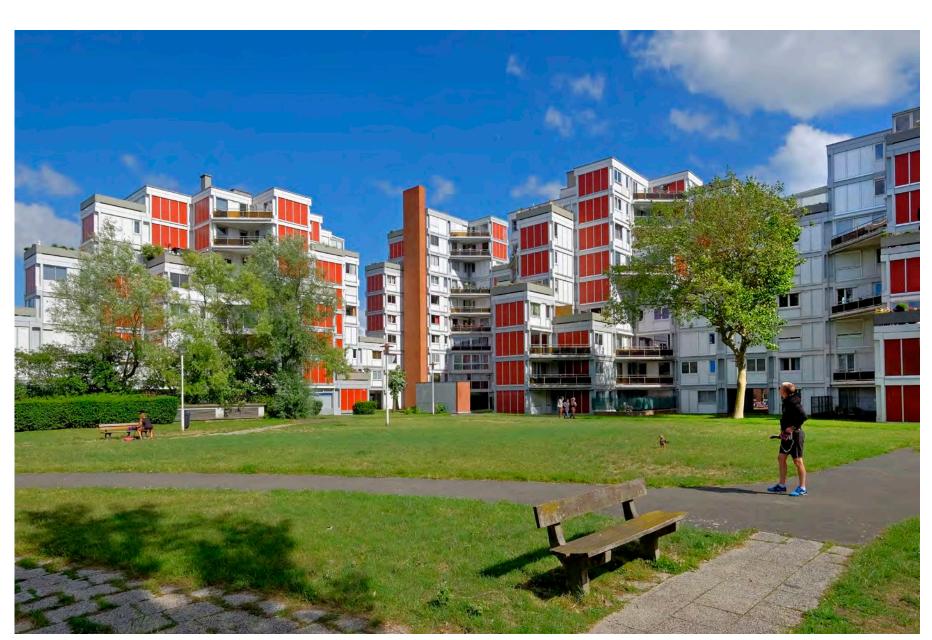
Cette opération de 216 logements est commandée par la S.A. Immobilière d'Economie Mixte de Flandre Maritime en 1972. Livrée en 1977, elle fait l'objet de deux rénovations, en 1987 et 2010.



Vue globale depuis la rive ouest du Canal des Moëres - Photographies de Vincent Lecigne, 28 juin 2020

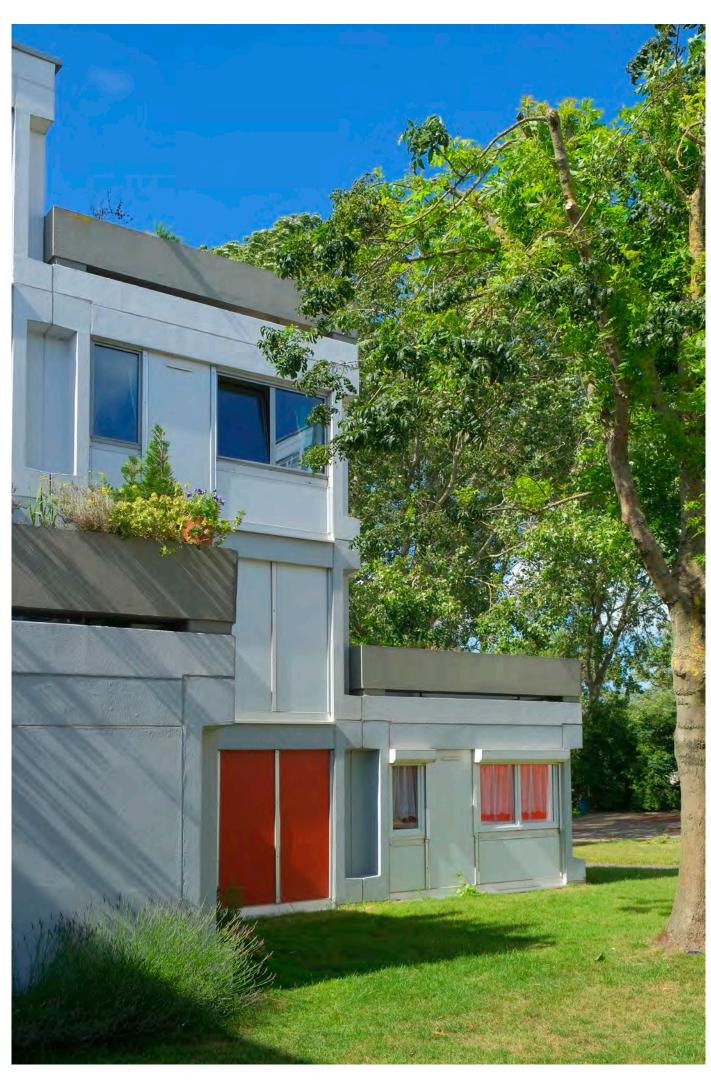


Vues globales du jardin et de la façade nord - Photographies de Vincent Lecigne, 28 juin 2020

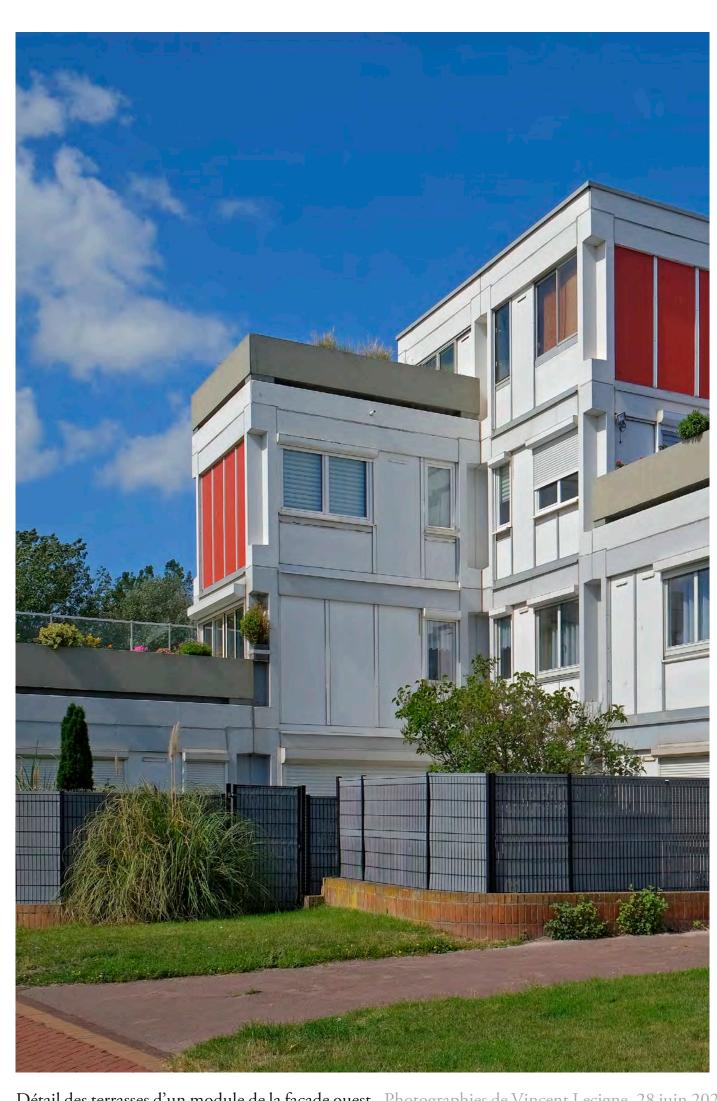




Détail des terrasses et balcons de la façade nord - Photographies de Vincent Lecigne, 28 juin 2020



Détail des terrasses d'un module de la façade nord - Photographies de Vincent Lecigne, 28 juin 2020



Détail des terrasses d'un module de la façade ouest - Photographies de Vincent Lecigne, 28 juin 2020





Appel à contributions Cahiers Thématiques n° 20

« Architectures en série & patrimoine »

Le laboratoire de recherche de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (LACTH / Laboratoire Conception – Territoire – Histoire - Matérialité) publie annuellement les Cahiers thématiques. Le vingtième numéro, coordonné par le domaine « Histoire » dont la parution est prévue en 2021, sera consacré à la question des architectures en série et du patrimoine.

Les mutations matérielles et techniques de la production de l'architecture depuis la Révolution industrielle imposent de nous réinterroger sur notre relation aux formes bâties. La construction en nombre sur un territoire donné ou dans un temps limité incite à la reproductibilité, modifiant le statut des édifices. De l'objet unique à la production en série, comment déterminer aujourd'hui les architectures à considérer comme représentatives de notre société ?

Cet appel s'inscrit dans la continuité des actions pédagogiques et scientifiques menées depuis 2017 à l'ENSAPL dans le cadre du programme interministériel de recherche et d'expérimentation en architecture, « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle », portant sur un corpus de 85 opérations de logements construites dans les Hauts-de-France et issues des campagnes *Modèles Innovation*¹.

La fin du monument unique

Depuis une cinquantaine d'années, le rapport de notre société aux objets du passé a évolué. La notion de patrimoine s'est élargie, s'ouvrant à de nouveaux programmes, industriels notamment, à des périodes chronologiques plus récentes comme le XX^e siècle, s'étendant aux objets ordinaires et dépassant le matériel pour se tourner vers l'immatériel. Aujourd'hui, le patrimoine, c'est finalement « tous les biens, tous les trésors du passé² ».

1

¹ Notre programme de recherches intitulé « Repenser l'innovation. Connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1978 », est mené conjointement par le LACTH de l'ENSAP Lille l'INAMA de l'ENSA Marseille.

² Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.

Cette extension de la notion de patrimoine s'est opérée en parallèle de l'accélération des phénomènes de densification des villes et de renouvellement du tissu urbain et paysager, multipliant les opérations de destruction/reconstruction. Dès lors que l'on est passé du « temps du monument » au « temps du patrimoine »³, la rareté qui pouvait résulter de la valeur d'ancienneté préconisée par Aloïs Riegl⁴ n'est plus opérante pour la sélection. Passant de l'exceptionnel et de l'unique à l'ordinaire et à la quantité, à l'ensemble et à la série, la constitution du « fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie⁵ » nécessite d'être examinée à l'aune de nouveaux critères de sélection.

L'architecture en série, entendue dans un sens large comme un « ensemble composé d'éléments de même nature ou ayant entre eux une unité⁶ », impose ainsi de nouvelles interrogations quant à sa reconnaissance, sa conservation et sa protection. Elle implique la présence de caractéristiques communes mais de possibles variations, adaptations et évolutions au fil des années. Au-delà des objets mobiles ou démontables, l'implantation dans un contexte donné constitue l'un des éléments de différenciation premier d'une construction, mais les déclinaisons peuvent s'opérer de multiples manières, en fonction des données économiques ou programmatiques notamment. On pourra interpréter le terme de série comme une suite conçue comme telle dès son origine, ou comme un ensemble rassemblé *a posteriori*, par son unité territoriale, programmatique, technique ou formelle.

Mettre en œuvre une production de masse

L'architecture en série permet de répondre à des objectifs de rapidité et de rentabilité, dont les pouvoirs publics comme les compagnies privées se saisissent pour faire face à un besoin d'envergure. Avec la Révolution industrielle et le développement des voies de communications, la construction de canaux et de voies ferrées nécessite la multiplication d'équipements, tels que les gares, les postes d'aiguillages, ou encore les maisons éclusières. La construction des infrastructures techniques (comme celui des télécommunications et son réseau de télégraphes, tours hertziennes, centraux téléphoniques...), des équipements industriels liés à la production d'énergie (comme les barrages hydrauliques, installations électriques ou nucléaires) s'inscrivent dans cette même dynamique de maillage territorial, tout comme celle répondant aux exigences défensives (notamment les lignes de fortifications, citadelles ou bunkers). Se confrontant à la grande échelle, ces interventions

_

³ Daniel Fabre (dir.), *Les émotions patrimoniales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », cahier n° 27, 2013.

⁴ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, Paris, Seuil, 2013 (1^{ère} édition en langue allemande en 1903).

⁵ Selon la définition que propose Françoise Choay du patrimoine historique dans Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Édition du Seuil, 1992, p. 9.

⁶ Trésor de la Langue Française informatisé, consultable en ligne http://atilf.atilf.fr/

contribuent à façonner les paysages de nos territoires. Dans les vallées où des centrales hydroélectriques se sont implantées, des villages entiers créés pour loger les salariés ont par exemple dessinés des paysages vernaculaires indissociables des équipements industriels.

Avec l'avènement de la société de consommation et les nouveaux besoins de construction de masse, le recours à la série se développe dans les administrations publiques françaises. Au tournant des années 1960, le ministère de l'Education nationale met par exemple en place les systèmes de commandes groupées et de concours conception-construction, afin de proposer des modèles adaptables à tout site. Dans le cadre de la production de logements, aux projets-types instaurés par le ministre Pierre Courant en 1953 à partir desquels sont construits plus d'un million de logements économiques et familiaux (logécos), laisse place la politique des modèles établie par les premières circulaires de 1968. Dans le même objectif d'une production quantitative de logements, la méthode est poursuivie en 1971 avec le Plan construction, à travers les dispositifs des Réalisations expérimentales (REX), des programmes architecture nouvelle (PAN) et des Modèles innovation. Mais, le recours à la série est aussi le fait d'initiatives privées, avec l'action des sociétés et coopératives immobilières ou le développement de l'habitat patronal sous le modèle notamment des cités-jardins. Les compagnies minières sont particulièrement investies avec l'obligation à partir de 1946 de loger gratuitement leurs employés, tandis que l'après-guerre voit aussi l'amplification du mouvement du castorat, système d'autoconstruction groupée pour faire face à la crise du logement.

Les conditions d'une production industrialisée

L'architecture en série est intimement liée aux conditions de sa production, et, en particulier, aux possibilités matérielles de l'industrialisation. L'utilisation de divers procédés, systèmes, composants, dans une industrialisation ouverte ou fermée, permet de construire vite, beaucoup et bon marché. Favorisée dans la France de l'après Seconde guerre mondiale, « l'aventure du béton assemblé⁷ » se développe au-delà de nos frontières dans plus de 70 pays, avec des systèmes adaptés localement⁸. La production en série interroge ainsi les entreprises du bâtiment qui participent du mouvement de préfabrication du béton, mais aussi celles concernées par la construction métallique comme le Groupement d'Etude et d'Entreprises Parisiennes (GEEP) ou la compagnie industrielle de matériel de transport (CIMT), et les industriels des groupes chimiques ou pétroliers pour la réalisation de coques et de bulles lors de l'essor des matériaux plastiques. Elle interroge le rôle de grandes figures qui sont

_

⁷ Yvan Delemontey, *Reconstruire la France, l'aventure du béton assemblé, 1940-1955*, Paris, Éditions de La Villette, 2015.

⁸ Pedro Ignacio Alonso et Hugo Palmarola (commissaires), *Flying Panels, How Concrete Panels Changed the World,* exposition, ArkDes, 18 octobre 2019-1^{er} mars 2020, Stockholm.

liées à ces questions, à l'image de Jean Prouvé et de son travail sur l'industrialisation de la construction métallique.

Les processus d'industrialisation posent la question de l'échelle de la construction, des éléments de mobilier urbain du Paris haussmannien aux baraquements militaires ou de sinistrés, jusqu'à des programmes de plus grande envergure comme les équipements culturels ou de loisirs. Ils interrogent la sphère publique, que l'on pense durant les Trente glorieuses, aux programmes sportifs telle que l'opération des Mille piscines, à la commande religieuse avec les églises nomades, ou au produit commercial avec les boites de nuit Macumba⁹. Des programmes comme celui de la maison portative ou mobile ont retenu l'attention des entrepreneurs privés et concepteurs au fil des décennies : des expériences coloniales du XIX^e siècle avec la *Manning portable colonial Cottage*, aux maisons roulantes des années 1920 ou des *mobil homes* de l'après-guerre, jusqu'aux recherches théoriques de Peter et Alison Smithson (house of the Future, 1956), d'Archigram (Drive-in Housing, 1964) ou d'Archizoom (Autoarchizoom, 1973).

Au-delà des conditions de sa production, l'architecture en série questionne aussi les moyens matériels de sa conception comme les logiques de la commande. L'administration des PTT incite par exemple dès 1901 ses architectes à employer un plan-type pour l'implantation de bureaux de poste. Cette méthode de diffusion des modèles interroge les conditions de leur imitation, déclinaison et variantes, les séries réussies, mais aussi des outils de définition du standard et du type à reproduire. Dans la chaîne de production, elle renvoie à la conception du prototype, mais aussi à la protection du modèle par les systèmes de brevet.

Patrimoine(s)

Le label Architecture contemporaine remarquable, qui succède au label Patrimoine du XX^e siècle et qui reconnaît la valeur patrimoniale des architectures de moins de cent ans, impose de s'interroger sur les conditions de reconnaissance des objets en série. Alors que les piscines Tournesol produites à plus de 180 exemplaires en France, ont par exemple obtenu ce label dans cinq départements différents, seule la région Bourgogne a labellisé cinq Mille-clubs de jeunes parmi les 2 500 réalisés sur le territoire français, représentant les différents modèles produits¹⁰. A l'exemple des politiques de ce label, on pourra s'interroger sur les critères de sélection de la patrimonialisation des objets en série. Est-ce l'ensemble de la série qui fait patrimoine, ou les objets individuels selon leurs conditions

-

⁹ Richard Klein et Gérard Monnier (dir.), *Les années ZUP, architectures de la croissance, 1960-1973*, Paris, Picard, 2002.

¹⁰ « Liste des édifices ou ensembles labellisés "Patrimoine du XX^e siècle" entre 2000 et 2015 », Ministère de la culture et de la communication – DGP, juillet 2016.

particulières de construction ? N'est-ce pas l'effet de répétition qu'il faut patrimonialiser plus que les objets répétés ? Faut-il invoquer la singularité de certains objets ou leur représentativité ? Plus largement, quels sont les critères retenus ? On pourra ainsi travailler sur les actions patrimoniales menées par les institutions, organismes ou associations, dans leur action de connaissance, de valorisation et de conservation de ces objets. On pourra interroger le travail de protection mené par ensemble, mais aussi plus généralement les différentes méthodes mises en œuvre par les instances locales, nationales ou internationales.

Au-delà des différents critères convoqués par les instances patrimoniales, on pourra aussi interroger la valeur d'usage de ces objets en série et leur capacité à être adaptés au fil du temps par les maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages. Il sera également possible de sortir du « discours autorisé sur le patrimoine¹¹ » construit par les pouvoirs publics, et de s'interroger sur les formes populaires de ce processus. Comment les différentes actions et regards portés sur l'architecture en série construisent une identité collective ? On pourra notamment s'attacher aux formes artistiques, à la manière des photographes Bernd et Hilla Becher qui ont consacré l'esthétique de l'architecture industrielle, ou d'Éric Tabuchi qui reconstitue les séries d'une architecture ordinaire française¹². Il pourra ainsi être question de comprendre ce que l'image produit, mais aussi le rapport à la banalité de cette architecture en série et l'attachement qu'il génère, à l'image de Benoit Poelvoorde pour qui, les arrêts de bus en béton qui égrènent les campagnes belges « devraient être protégés exactement comme les lieux de culte¹³ ».

Attendus

Les contributions doivent être inédites et ne pas être en cours de soumission à d'autres publications. En termes de contenu, elles doivent apporter une contribution substantielle et des nouvelles connaissances au débat scientifique sur la patrimonialisation des architectures en série, des XIX^e et XX^e siècles en France et à l'étranger, et sur l'héritage qu'elles représentent. Elles seront soumises à la double expertise anonyme du comité de lecture.

1

¹¹ Traduction libre de « Authorised Heritage Discourse » dans Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, Londres, Routledge, 2006.

¹² Voir en particulier le projet d'Atlas des Régions naturelles mené depuis 2017, https://atlasrn.fr/.

¹³ « La pire interview, Benoit Poelvoorde », Konbini, 2018.

Direction scientifique de ce numéro

Caroline Bauer, architecte dplg, docteure en histoire, maître de conférences associée à l'ENSAPL, chercheuse au LACTH.

Richard Klein, architecte dplg, docteur en histoire HdR, Professeur à l'ENSAPL, chercheur au LACTH.

Comité scientifique des Cahiers thématiques

Pascal Amphoux, professeur à l'ensa de Nantes ;

Valter Balducci, professeur à l'ensa de Normandie ;

Jean-Marc Besse, professeur à l'ensp de Versailles ;

Rika Devos, chargée de cours à l'Ecole Polytechnique de l'Université Libre de Bruxelles ;

Franz Graf, professeur associé à l'École polytechnique fédérale de Lausanne ;

Daniel Le Couédic, professeur à l'Université de Bretagne occidentale (Brest);

Philippe Louguet, professeur émérite des ensa;

Frédéric Pousin, professeur à l'ensa Paris-Belleville ;

Sylvie Salles, maître de conférences à l'ensa Paris Val-de-Seine ;

Danièle Voldman, directrice de recherche CNRS et professeur émérite de l'Université Paris 1.

Comité de lecture

Philippe Grandvoinnet, ensa Grenoble

Eric Monin, professeur à l'ensap Lille, Lacth

Céline Barrère, maître de conférences à l'ensap Lille, Lacth

Xavier Dousson, maître de conférences à l'ensa Paris Val-de-Seine

Pierre Lebrun, architecte, Lacth

Calendrier

Juillet 2020 : Lancement de l'appel à contributions

15 octobre 2020 : Réception des résumés

30 novembre 2020 : Avis du comité de lecture sur les propositions

31 janvier 2021 : Réception des articles

Septembre 2021 : Parution des Cahiers thématiques n°20

Modalités de contribution

Une proposition résumée de 1500 à 2000 signes sera transmise au secrétariat du LACTH pour le 15

octobre 2020 afin d'être soumise au comité de lecture.

Les contributions définitives doivent parvenir avant le 31 janvier 2021 dernier délai, à l'Ecole

nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille par courrier électronique. Les textes, qui

comporteront entre 15 000 et 20 000 signes maximum (espaces compris et notes non comprises),

seront accompagnés d'un résumé de 1000 signes maximum ainsi que d'une présentation de l'auteur

(3 lignes maximum). Les textes qui dépasseraient ce format seront retournés aux auteurs.

Les notes figureront en fin de texte et seront tapées en linéaire. Elles ne doivent pas excéder 25% de

la totalité des signes du texte. Vous trouverez à la fin de ce document le modèle de mise en page des

notes (pas de notes automatiques en bas de page ou en fin de document et pas d'appels de note

automatiques).

Les illustrations (4 illustrations noir et blanc maximum), fournies sur support traditionnel ou

numérique (300 Dpi minimum en format TIF), devront être libres de droits. Ces illustrations seront

légendées et l'auteur mentionnera l'ordre et la localisation vis-à-vis du texte. Si ces illustrations sont

extraites de revues, d'ouvrages ou proviennent de sources d'archives privées ou publiques, les

auteurs joindront les autorisations écrites des détenteurs de droits (photographes, éditeurs, centre

d'archives...) et devront nous confirmer qu'elles sont bien libres de droit.

Les auteurs, en répondant à cet appel à contribution, autorisent l'École d'architecture de Lille à

publier leur contribution dans le cadre des Cahiers thématiques N°20. Ces contributions ne sont pas

rétribuées. Les textes seront publiés en français ou en anglais, dans la langue choisie par l'auteur

(seuls les résumés des articles seront traduits).

Contacts

Isabelle Charlet, secrétariat général du LACTH — mail : lacth@lille.archi.fr

Caroline Bauer & Richard Klein, direction et coordination Cahiers thématiques n°20:

c-bauer@lille.archi.fr, klein@lille.archi.fr

7